

# VERIFORM<sup>©</sup>

## ETRE ACCOMPAGNÉ POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES EXIGENCES DE LA FORMATION

FAIRE RECONNAÎTRE SES COMPÉTENCES ET SA QUALITÉ

Spécial Organisme de formation de Bretagne

5 Novembre 2014

### Enjeu

La mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 rend enfin sa liberté à la formation professionnelle avec comme objectif, non plus de transférer des connaissances, mais bien de développer les compétences. Cette réforme laisse place à l'innovation dans les approches pédagogiques et donne les moyens de redéfinir les processus de formation.

Une opportunité pour tous les organismes de formation qui sauront faire valoir leur capacité à développer des formations à partir de résultats opérationnels, qui s'appuieront sur des modèles d'évaluation permettant de mesurer l'efficacité des parcours et qui démontreront l'optimisation de leur coûts sans entrer dans une stratégie de baisse des prix.

Cependant, il va falloir accompagner les entreprises dans le passage d'une logique de défiscalisation à une logique d'investissement. Les organismes de formation vont devoir démontrer la contribution de la formation à la compétitivité de l'entreprise et savoir l'accompagner dans sa stratégie de développement des compétences.

### OBJECTIF DE LA FORMATION :

- **Valoriser les performances de ses formations** en formalisant plus précisément la valeur ajoutée proposée au client.
- **Partager, en interne, une vision commune des nouveaux enjeux** en faisant participer l'ensemble des collaborateurs.
- **Faire reconnaître la qualité de ses prestations** grâce à une méthodologie d'organisation adaptée à chaque organisme.



### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Définir la valeur ajoutée de son organisme et rendre lisible ses prestations.
- Développer un système qualité permettant de démontrer la capacité de son organisme à tenir ses engagements de service.
- Utiliser les outils standard répondant aux exigences de la qualité (Politique qualité, indicateurs, qualification des formateurs, suivi et amélioration de la qualité...) permettant d'obtenir un label ou une certification.

### Une formation



### en partenariat avec



## Un parcours complet pour garantir la meilleure autonomie possible dans la mise en conformité de l'organisme pour obtenir sa certification :

- **Des journées de regroupement** qui permettent d'aborder les phases théoriques et favorisent les échanges de bonnes pratiques.
- **Un accompagnement personnalisé** dans chaque organisme pour établir un diagnostic et un plan d'actions personnalisé ainsi que pour préparer l'audit de certification.
- **Une assistance à distance<sup>(1)</sup>** pour vous accompagner ponctuellement dans la mise en œuvre au moment où vous en avez besoin.

En 12 mois, vous pourrez ainsi disposer de tous les moyens et ressources nécessaires pour élaborer et gérer votre système qualité en le dimensionnant en fonction de votre activité.

Organisation générale du parcours : Bretagne				
Module	Journées centralisées	Durée Dates <sup>(1)</sup>	Accompagnement personnalisé en entreprise	Durée période
1	Présentation générale du projet <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage (planification, étapes, acteurs)</li> <li>• Nouveaux enjeux de la formation professionnelle</li> <li>• Généralité sur la qualité en formation professionnelle.</li> <li>• Politique qualité - suivi de la qualité</li> <li>• Système d'information</li> </ul>	1 jour 6 mars 2015		
2	Processus commercial <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur les travaux intermédiaires</li> <li>• Exigences pour la communication de l'offre et la contractualisation</li> <li>• Valeur ajoutée de l'OF</li> <li>• Administration de la formation</li> </ul>	1 jour 9 avril 2015		
3	Processus pédagogique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur les travaux intermédiaires</li> <li>• Exigences pour la conception</li> <li>• Innovation et développement</li> <li>• Qualification des formateurs</li> <li>• Logistique</li> </ul>	1 jour 6 mai 2015	Accompagnement distant <sup>(2)</sup>	1 jour Tout au long du parcours
4	Management de la qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des travaux intermédiaires</li> <li>• Politique qualité et indicateurs</li> <li>• Évaluation</li> <li>• Maîtrise des compétences</li> </ul>	1 jour 16 juillet 2015	Diagnostic d'avancement du projet et organisation du plan d'action de mise à niveau	1 jour Entre mai et juillet 2015
5	Préparation d'une certification <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer son dossier de demande de certification</li> <li>• Préparer l'audit</li> <li>• Présenter son manuel qualité.</li> </ul>	1 jour 22 septembre 2015	Préparation à l'audit	1 jour Entre septembre et novembre 2015
6	Gérer une certification <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux non-conformités et manager le plan de mise à niveau</li> <li>• Maintenir sa certification</li> </ul>	1 jour 30 novembre 2015	Certification	Entre janvier et février 2015
Total		6 jours		3 jours

(1) Sous réserve de 12 organismes inscrits. Les dates sont susceptibles de changement en fonction des exigences du programme

(2) Équivalent à 7 heures par bon de 30 minutes (assistance à la mise en œuvre des outils et la préparation du dossier de certification)

## Condition d'accès

Ce programme, au nombre de places limité, dédié à des organismes de formation de 1 à 249 salariés, adhérents AGEFOS-PME est réservé en priorité aux organismes répondant aux exigences suivantes :

- Être un organisme de formation existant depuis plus d'un an
- Avoir de 1 à 49 salariés

## Coût du programme

Le coût réel de la formation est de 5 900 € H.T. par organisme de formation hors certification.

Ce programme fait l'objet d'un partenariat permettant d'abaisser les coûts à la charge de l'organisme bénéficiaire.

### Pour la formation-action :

500 à 900 euros H.T de participation pour l'organisme de formation, le solde étant financé par AGEFOS-PME.

*Pour les déplacements lors des visites au sein des organismes, l'organisation du déplacement entre la gare TGV la plus proche et le lieu de réunion, ainsi que tout autre frais lié sont à la charge de l'organisme bénéficiaire.*

### Pour la certification

AFNOR Certification garantit, dans le cadre de ce programme, un tarif préférentiel pour l'audit d'admission (818,00 € HT de remise). Les prix indiqués sont fonction du nombre de salariés ETP :

- de 1 à 10 salariés ETP : 2 180,00 € H.T
- de 11 à 49 salariés ETP : 2 755,00 € H.T
- De 50 à 249 salariés ETP : 3 419,00 € H.T

*Le prix indiqué est hors redevance de la marque et des frais de déplacement de l'auditeur*

## Inscription et informations

L'inscription se fait en remplissant le bulletin joint au présent document aussi disponible auprès de :

AGEFOS PME BRETAGNE  
6 Place des Colombes  
35064 Rennes Cedex  
Ou par mèl à :  
kgeorgeais@agefos-pme.com

Pour tout renseignement, contacter :

Karine GEORGEAIS au 02 99 78 81 46



**Déjà plus de 100 certifiés NF Formation en France**

## Conditions de succès

**La formation se déroule sur 12 mois pour faciliter sa mise en œuvre et l'appropriation des outils appliqués à chaque organisation.**

**Afin d'assurer la réussite de cette formation, il est nécessaire de respecter un certain nombre de règles :**

- L'organisme de formation qui s'inscrit doit s'engager à participer à la totalité du programme et à être présent à l'ensemble des modules. En cas d'absence, l'organisme sera redevable du montant de la formation, sans pouvoir en exiger la prise en charge par AGEFOS-PME, afin de préserver la tarification préférentielle liée à l'organisation en opération collective.
- Le dirigeant, s'il n'est pas lui-même présent, s'engage à nommer un chef de projet qui assurera le suivi et la mise en œuvre de la démarche.
- Le chef de projet – s'il n'est pas le dirigeant – doit avoir autorité pour dialoguer avec tous les collaborateurs de l'organisme.
- Le dirigeant s'engage à respecter la planification des actions de formation et à organiser les temps nécessaires entre chaque regroupement ou visite pour mettre en application les différentes actions identifiées ensemble – La durée du parcours permet d'éviter une charge de travail excessive.
- La participation du dirigeant de l'entreprise est vivement conseillée sur l'ensemble du parcours et obligatoire pour les modules 1 et 4.
- Lors des regroupements, un participant par organisme (en plus du dirigeant et du chef de projet) peut être accueilli.
- Lors des visites au sein des organismes, il est recommandé d'associer l'ensemble collaborateurs dans la mesure des disponibilités de chacun.

**Les journées d'accompagnement personnalisé sont programmées en respectant au mieux les exigences des participants. Leur programmation doit donc être prévue 60 jours à l'avance.**

## Accompagner et innover

**La qualité de la formation reste un enjeu fondamental pour les années à venir** avec d'une part une obligation légale et d'autre part des exigences accrues de la part des donneurs d'ordres tant entreprises qu'institutionnels et bientôt individuels.

Les organismes de formation doivent faire face à de nouvelles attentes :

- La suppression de l'obligation fiscale ne dispense pas l'entreprise de sa responsabilité de maintien et même du développement des compétences de ses collaborateurs. Cela va nécessiter une démarche formation différente où le résultat de chaque action devra être démontré en termes de pertinence et de résultat.
- Le Compte Personnel de Formation renforce l'enjeu social qui consiste à permettre à chaque individu d'élever son niveau de qualification. En conséquence, une grande partie de l'offre de formation devra faire l'objet d'une certification reconnue.

Les organismes de formation vont

donc devoir développer une offre de service de plus en plus pointue pour faire face à ces exigences avec en particulier :

- Une capacité à conseiller tant sur la gestion des compétences que sur l'ingénierie financière.
- Une optimisation économique en innovant autour de nouvelles approches mixant le collectif et l'individualisation, la formation à distance, l'accompagnement poste de travail...
- Une ingénierie pédagogique en mode "blocs de compétences" s'inscrivant dans des parcours de reconnaissance de qualification, en particulier sur le marché du CPF

Pour réussir sur ces différents axes, les organismes de formation doivent faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une excellente maîtrise de leur processus. **La performance de leur organisation doit être reconnue et donner confiance** dans leur capacité à développer de véritables partenariats pour construire les solutions dont vont avoir besoins les entreprises et les individus dans les années à venir.

### TEMOIGNAGES DE PARTICIPANTS

« Cette formation nous a amené à mieux positionner notre valeur ajoutée. Le retour sur investissement devient alors vraiment visible»

*Christophe Aquitaine*

« Nous sommes une TPE et la démarche nous a permis de nous structurer comme de grandes entreprises tout en gardant la réactivité et la souplesse que nous offre notre taille. Une vraie opportunité commerciale»

*Cédric Rhône-Alpes*

« Nos clients nous demandent souvent si nous sommes engagés dans une démarche qualité. La certification nous a régulièrement permis de faire la différence. En plus c'est un outil qui mobilise positivement les équipes.»

*Nadine Ile de France*

« En travaillant sur notre organisation nous avons gagné en efficacité et nous avons libéré du temps pour développer une offre plus complète auprès de nos clients»

*Stéphane Poitou-Charentes*

### Ils vous accompagnent



*Sophie Perrier, associée à l'Afdec, gérante d'un centre de formation certifié NF Service Formation*



*Hubert Grandjean, Président de l'AFDEC, animateur de groupe de travail de normalisation*



*Jean-Marie Lasbleis, associé à l'AFDEC, ancien responsable au sein d'un centre de formation interne certifié NF Service Formation Professionnelle*



*Véronique Decauwer, Co-fondatrice de l'AFDEC, Consultante Expert, plus de 15 ans d'expérience dans la direction d'entreprises et la relation client.*



*Yoan MULLER, Consultant AFDEC, Ancien dirigeant d'un organisme de formation certifié ISO 9001, ISO 29990 et NF Formation Professionnelle..*